

LE PARCOURS ADAPTÉ

Enseignants : Alexy Blanchard-Roche et Murielle Fons

La liste des enseignants impliqués dans le parcours adapté est consultable au secrétariat pédagogique.

Coordinatrice : Murielle Fons



A qui s'adresse ce dispositif ?

Il s'agit de proposer aux nouveaux élèves débutants, de tranche d'âge proche, présentant des particularités rendant difficiles l'intégration d'un dispositif, une alternative et un rythme pédagogique répondant à leurs aspirations et à leurs besoins, notamment les élèves présentant des particularités de type « DYS », des troubles repérés de l'attention, en accord avec leurs familles ; éventuellement suite à un avis médical.

Comment l'enseignement est-il organisé ?

Il s'articule en trois axes :

- Formation musicale « Musique adaptée » 1h00 hebdomadaire
- Classes instrumentales du CRD 30mn hebdomadaire
- Pratique collective en « Ensemble instrumental adapté » 1h00 hebdomadaire

D'une durée d'un an, il est renouvelable en s'appuyant sur un bilan partagé avec l'équipe enseignante.

Quelle implication est demandée ?

L'apprentissage de la musique nécessite une pratique régulière et soutenue. Le suivi familial est indispensable à la maison mais pas que. Faire écouter de la musique à son enfant et l'accompagner de temps en temps à un concert est aussi important que de l'amener à son cours hebdomadaire.